

Dotation de masques aux professionnels de santé

Après plusieurs rebondissements, l'Assurance maladie et le Ministère de la Santé ont finalement arbitré sur l'interprétation de la rédaction ambiguë de l'arrêté du 4 octobre : **les masques du stock Etat ne pourront plus être délivrés aux professionnels de santé.**

Votre Conseil prend acte de cette décision. En collaboration avec les pharmacies référentes pour les dotations de la région, les stocks destinés aux kinés et non distribués à ce jour (1 GHA, 15 Chirurgicaux, 10 FFP2) ont été récupérés.

Nous tenons à votre disposition une dotation par kiné, dans la limite des stocks disponibles, au CDO de la Drôme.

Veillez contacter la secrétaire administrative par téléphone au 04 75 57 20 48 ou par mail cdomk26@orange.fr pour les modalités afin de récupérer vos masques au siège de l'Ordre.

Si vous souhaitez prendre aussi une dotation pour vos collègues de travail, veuillez-vous munir d'une procuration de leur part.

Votre conseil reste, par ailleurs, à votre service pour tous renseignements relevant de ses missions, et vous recommande le respect des gestes barrières dans et en dehors de votre travail.

Pour le CDOMK26

Serge ROUDIL, Président